

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE  
DE  
29160 – CROZON**

## DATE DE CONVOCATION

**14.02.2024**

## DATE D’AFFICHAGE

**29.02.2024**

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	26
Votants	29

**N° 008/2024**

## OBJET :

### **4 – ACTION SOCIALE - ENFANCE-JEUNESSE**

#### **4-1) Autorisation signature convention d’assistance aux communes – dispositif d’aide à la formation BAFA/BAFD**

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le  
le  
et qu’elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20240222-008-2024-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l’exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Valérie Pitel avec procuration à Michel Galand
- Typhaine Velly avec procuration à Fanchon Le Monze

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de direction

La Communauté de Communes de la presqu’île de Crozon-Aulne Maritime a pour compétence d’assister les collectivités qui en feront la demande, dans certains domaines, après conventionnement notamment dans l’accompagnement et le traitement des demandes de prise en charge financière de session BAFA/BAFD (brevet d’aptitude aux fonctions d’animateur/ brevet d’aptitude aux fonctions de directeur).

Dans le cadre de la convention territoriale globale approuvée par délibération du Conseil communautaire n°94-2021 du 15 novembre 2021, la CCPCAM en partenariat avec la CAF propose de mettre en place un dispositif d’aide au financement de la formation BAFA ou BAFD à destination des jeunes souhaitant se former dans l’animation.

Ce dispositif a pour objectif de :

- faciliter l’accès des jeunes à une formation en favorisant l’insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les bénéficiaires vers l’autonomie
- investir les jeunes dans un acte citoyen sur le principe de « contribution/rétribution »
- favoriser le retour à l’emploi

Et ainsi favoriser le recrutement des animateurs des accueils de loisirs du territoire pour répondre aux besoins des familles en termes d’accueil.

La convention telle que présentée en annexe entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera reconduite tacitement annuellement.

Le coût de la participation pour Crozon est de 1 386,47 € pour 2024 représentant 31,02 % (ratio établi en fonction de la population globale et du nombre de jeunes de moins de 24 ans de chaque commune) du montant total du reste à charge des communes à savoir 4 470,25 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l’unanimité,

- approuve la convention à passer avec la Communauté de Communes de la presqu’île de Crozon Aulne-Maritime concernant la formation BAFA ou BAFD à destination des jeunes souhaitant se former dans l’animation ;
- autorise le versement de la somme de 1 386,47 € à la Communauté de Communes représentant 31,02 % du montant total du reste à charge des communes ;
- autorise M. le Maire à signer la convention et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,
- autorise le paiement de la contribution de la Commune de CROZON pour les années suivantes selon les modalités définies à l’article 5 de la convention.



A Crozon, le 25 février 2024

Le Maire,

Patrick BERTHELOT